

Consultation : Réalisation d'une vidéo présentant le projet de mobilité aérienne urbaine TindAIR



Référence : 22-ADMIN-CS-154

I. Contexte

Le projet :

TindAIR est un projet de démonstration à grande échelle sur la thématique de la mobilité aérienne urbaine. L'émergence de nouveaux types de véhicules volants de plus en plus autonomes tels que les drones ou les taxis aériens va permettre l'émergence d'un nouveau type de mobilité en milieu urbain et péri-urbain. Ce nouveau mode de transport doit pouvoir être intégré en toute sécurité dans nos villes. Le projet TindAIR répond à ce besoin en axant ses recherches sur la mise en place d'un service de gestion des conflits de trajectoire entre les différents usagers du ciel urbain. A travers une série de démonstrations en région bordelaise et région toulousaine, TindAIR testera ce service qui devrait permettre de grandes avancées dans le domaine de la mobilité aérienne urbaine.

Ce projet européen est financé par SESAR Joint Undertaking, en vue de l'implémentation des services U-space.

Le consortium regroupe 11 partenaires, PME, grands groupes et instituts de recherche. Aerospace Valley est responsable des actions de communication et de dissémination des résultats du projet.

Outils de communication :

- Site web : tindair.eu
- Compte [Linkedin](#)
- Compte [Twitter](#)
- Sites web et réseaux sociaux de l'ensemble des partenaires du projet

II. Mission et Objectifs

La vidéo réalisée permettra de valoriser les actions entreprises dans le cadre du projet, en particulier la réalisation de démonstrations en conditions réelles. Le film a vocation à être diffusé largement, grâce à nos outils de communications, ceux des partenaires du projet et plus largement du milieu de la mobilité aérienne urbaine et de la gestion du trafic aérien.

La publication de la vidéo permettra également l'illustration d'un communiqué de presse pour rendre compte des démonstrations effectuées. Le projet ayant suscité un fort intérêt lors de son lancement, avec plus d'une cinquantaine d'articles publiés, l'ajout de cette vidéo permettra de renforcer cette couverture médiatique.

Trois objectifs sous-tendent la création de cette vidéo :

- Faire connaître la thématique de la mobilité aérienne urbaine
- Rendre compte des démonstrations du projet
- Expliquer le fonctionnement du service de déconfliction créé dans le cadre du projet

III. Cible

La vidéo est destinée à un public intéressé par la thématique du transport et des innovations technologiques, mais non spécialiste du sujet de la gestion du trafic aérien.

La thématique de la mobilité aérienne urbaine connaissant un essor avec la préparation des jeux olympiques de Paris 2024, nous cherchons à nous adresser à un large public.

IV. Vidéo

Mission :

La consultation porte sur la réalisation d'une vidéo de 4 minutes présentant les réalisations du projet (démonstrations et service de déconfliction). La mission devra inclure :

- La prise de vue des cinq démonstrations (au sol) par exemple décollage, atterrissage, gros plans d'experts – *Il s'agit de vols de drones, air-taxis et hélicoptères. Deux d'entre elles auront lieu à Esperce sur le terrain de l'ONERA, à 45 minutes au sud de Toulouse, une à Lavour, à 30 minutes à l'est de Toulouse, une à Blagnac, et une dernière aura lieu à Blaye à 45 minutes au nord de Bordeaux*
- Elle pourra inclure des prises de vues des caméras intégrées aux drones (fournies par Aerospace Valley ou d'autres partenaires)
- Une ou plusieurs interviews des porteurs de projet
- Une retranscription visuelle du service de déconfliction (logiciel où sont visibles les trajectoires des drones)

En option :

- Réalisation d'un film capsule sur la démonstration du 23 septembre pour diffusion dans un communiqué de presse le lendemain.

- Film d'une minute avec des images de décollage, atterrissage, préparation, avec intégration d'un fond sonore et titre.

Votre proposition devra comprendre :

- Conseil stratégique (script et angle de communication) relatif à la réalisation du film en collaboration avec la responsable communication du projet
- Co-écriture du synopsis avec la responsable communication du projet
- Proposition et fourniture des illustrations sonores ou visuelles, et des licences d'utilisation permettant une diffusion libre de droits
- Organisation des séances de tournage
- Montage conformément au synopsis de la vidéo
- Ajout d'animations de type motion design
- La vidéo sera réalisée en anglais sous-titrée en anglais, français, italien et espagnol (traductions fournies par Aerospace Valley)
- Les frais de voyage pour se rendre sur les lieux des démonstrations.

Livrables :

- La vidéo devra être tournée en numérique format 4K, son stéréo et format 16/9^e. Terminée celle-ci devra être livrée aux formats numériques .mp4 / .mov
- Une version en résolution moins élevée sera également demandée pour l'utilisation sur des canaux de communication numériques (site web, réseaux sociaux etc.)

Exemples de vidéos créées pour des projets similaires :

- Corus XUAM Pontoise : <https://www.youtube.com/watch?v=hIWjcca8XgU>
- Gof 2.0 : https://www.youtube.com/watch?v=uqh5_Vs9AXM
- Corus XUAM Suède : <https://youtu.be/yh2K0vYuMRo>

V. Cession de droits de propriété intellectuelle et droit à l'image

Aerospace Valley et SESAR Joint Undertaking disposeront des droits de reproduction et de diffusion de l'intégralité de la vidéo, sans limitation de nombre, quel que soit le support envisagé (diffusion sur internet ou projection vidéo par exemple). Aerospace Valley et SESAR Joint Undertaking pourront projeter gracieusement le film sous quelque forme que ce soit et pourront autoriser toute personne ou organisme à faire de même.

La durée de cession des droits est la durée légale de protection des droits des auteurs. Dans le cas d'utilisation non prévues, l'accord des différentes parties devra être nécessaire.

Aerospace Valley et SESAR Joint Undertaking pourront utiliser tout ou une partie des vidéos réalisées et des rush utilisables, les incorporer dans un autre film ou les projeter lors d'émissions TV... Dans ce cadre le réalisateur s'engage à céder gracieusement ses droits. Il sera alors mentionné dans le générique.

Le prestataire garantira aux deux parties précédemment citées l'obtention de toutes les autorisations et droits nécessaires au tournage, montage et exploitation du film.

VI. Calendrier

Début de consultation : 16 juin 2022

Fin de consultation : 30 juin 2022

La vidéo devra être livrée pour le 28 septembre 2022 au plus tard.

Dates prévisionnelles des démonstrations:

- Scénario 1.1 – Déconfliction BVLOS – Lavaur : 8 juillet 2022
- Scénario 1.2 – Déconfliction en milieu urbain – Blagnac : 12 juillet 2022
- Scénario 4 – Atterrissage d’urgence – Esperce : 19 juillet 2022
- Scénario 2/3 – Interaction avec un hélicoptère – Blaye : 14 septembre 2022
- Scénario 2/3 – Déconfliction avec Air-taxi -Esperce : 23 septembre 2022

VII. Réponse à la consultation

La réponse à la consultation devra inclure :

- Une description des activités de l’entreprise
- Des exemples de vidéos réalisées
- Une mention si certaines activités sont sous-contractées
- Un devis détaillé

La réponse doit être envoyée par email à Morgane Hébert Vernhes, responsable des communications du projet, à l’adresse hebert@aerospace-valley.com. Une confirmation de réception vous sera envoyée.

Pour toute renseignement, merci de contacter Morgane Hébert Vernhes à l’adresse ci-dessus.